

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B156-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B156

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "Les Corsistes"

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_03

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Attribution d'une subvention à l'association «Les Corsistes»
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'association « Les Corsistes » sollicite une subvention pour l'organisation du 52^{ème} Corso fleuri de Pertuis les 13 et 14 juin 2015. Le coût global de l'opération s'élève à 63 700€. La CPA est sollicitée à hauteur de 19 000€ (29,8 % du budget global).

Exposé des motifs :

L'association a pour objectif la promotion du corso fleuri de Pertuis afin de faire connaître au public le travail effectué pour la réalisation de chars de tradition provençale.

L'association rassemble chaque année ses bénévoles pour fabriquer des fleurs en papier, participer aux journées associatives de la ville, organiser des expositions et des rétrospectives.

L'association « Les Corsistes » organise le 52^{ème} corso fleuri de Pertuis les 13 et 14 juin 2015 avec 500 participants, perpétuant ainsi cette tradition qui attire chaque année plus de 5000 personnes. Elle souhaite proposer une manifestation traditionnelle, festive et intergénérationnelle, dont la renommée dépasse les frontières du territoire communautaire.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2015-00283	52ème corso fleuri de pertuis les 13 et 14 juin	Les Corsistes	Festivités/ art floral	23 000€	63 700€	19 000 €	19 000 €	NON

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens du 25 Mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention d'un montant de 19 000 € à l'association « Les Corsistes » pour la réalisation du 52ème corso fleuri de Pertuis ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 fonction 023 qui présente les disponibilités nécessaires ;

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	13 & 14 juin 2015
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Pertuis
Contenus et objectifs de l'action	52 ^{ème} édition du Corso Fleuri
Public(s) ciblé(s)	Tout public
Nombre de participants / exposants	500 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	5000 personnes sur les 2 jours
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	7000	Vente	
Prestations de services	36000	Autres produits	3000
Matières et fournitures	9800	Cotisations	1000
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	40000
Honoraires		(20000 + 20000 de p. vers en rail)	
Publicité	700	Communauté du Pays d'Aix	19000
Déplacements, missions	7200	Communication	
Charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Salaires bruts		Fonds Européens	
Autres charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres frais généraux	3000	Autres recettes attendues (à détailler)	
		SA Pertuis	500
		Hyper U	200
TOTAL CHARGES :	63700	TOTAL PRODUITS :	63700

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 19000...€ représente 36..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) **ASSOCIATION LES CORSISTES**

Fait à Pertuis
 Le 19/06/14

Cachet de l'Association :

375 Quartier Vidalet
 84120 PERTUIS
 ASS N° W841001253
 N° SIRET : 508 823 382 00017



Association « Les Corsistes »
375, Quartier Vidalet
84120 PERTUIS

Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix en Provence

24 NOV. 2014

Direction des finances - Guichet unique
Associations - Fonds de Concours
et Frais de Mission

Madame Le Président
CPA Guichet Unique des associations
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Pertuis, le 19 novembre 2014

Objet : Demande de subvention à la Direction de la Communication pour la 52^{ème} édition du Corso de Pertuis

Madame Le Président,

Nous avons l'honneur de solliciter de la Communauté du Pays d'Aix une subvention d'un montant de 19 000,00 € pour l'organisation de la 52^{ème} édition du corso fleuri de Pertuis qui se déroulera les 13 et 14 juin prochain.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de subvention, ainsi que toutes les pièces annexes.

Depuis sa création en 1950, le Corso Fleuri a connu un succès et un essor grandissant quelle que soit la structure ou la forme d'organisation de sa mise en œuvre.

L'association « Les Corsistes » qui rassemble plus d'une centaine de bénévoles contribue à perpétuer cette manifestation traditionnelle, dont la renommée dépasse largement les frontières du territoire communal.

Grâce au soutien financier de la Ville et de la Communauté du Pays d'Aix nous pouvons continuer à transmettre un savoir-faire unique, la création des fleurs en crépon et papillonnage, mis au service du CORSO Fleuri de Pertuis.

L'année dernière, nous avons sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention de 23 000 €. Des problèmes administratifs et des justificatifs que nous vous avons remis tardivement, n'ont pas permis que le versement de cette subvention puisse être fait dans les temps, à savoir avant la manifestation (fin juin).

Notre inquiétude grandissant, nous avons à nouveau sollicité la Ville de Pertuis pour une subvention de 20 000 € (une avance sur la subvention 2015 voté en mai) et nous avons revu les dépenses de l'association largement à la baisse.

Par exemple, nous n'avons pas payé de Sonorisation pour le Corso, et nous avons réduits les dépenses de boissons, de prestations, d'achat de matières et fournitures.

Ceci explique que le budget réalisé 2014 de l'association se retrouve en excédent aujourd'hui.

Néanmoins, la Ville de Pertuis prévoit une subvention moins importante en 2015 puisqu'une avance a déjà été versée.

C'est une des raisons pour laquelle nous avons réellement besoin de la subvention de la CPA pour que ce Corso Fleuri perdure.

Les économies faites sur la sonorisation ne pourront pas être réalisées à nouveau en 2015. C'est un aspect que nous devons prendre en compte pour que ce Corso rayonne encore dans les années futures.

Nous espérons que vous répondrez favorablement à notre requête.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame Le Président, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Philippe JOUVAL,
Président de l'Association des Corsistes

ASSOCIATION LES CORSISTES
375 Quartier Vidalet
84120 PERTUIS
ASS N° W841001253
N° SIRET : 508 823 382 00017

Jean-Philippe JOUVAL
375, Chemin Saint Marc - Quartier Vidalet - 84120 PERTUIS
04.90.79.22.92 ou 06.30.10.21.57
lescorsistes@yahoo.fr - <http://corsistes.e-monsite.com>

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'association "Les Corsistes"

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015